

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



L'argent des lettres Littérature « inc »?

Francine Bordeleau

Numéro 108, hiver 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/37577ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bordeleau, F. (2002). L'argent des lettres : littérature « inc »? *Lettres québécoises*, (108), 13–16.

L'argent des lettres : littérature « inc. » ?

Les différents secteurs de la culture sont des industries aussi où tourne, à coups d'investissements, de ventes, de salaires, la roue économique. À cet égard, la littérature n'est pas exactement le parent le plus démuné de la grande famille culturelle. De l'argent, donc, y circule. Mais à qui vont les mille et les cent de la littérature ?

D O S S I E R

FRANCINE BORDELEAU

DANS SON ÉDITION DU 15 SEPTEMBRE DERNIER, le quotidien *La Presse* soulignait le 25^e anniversaire de l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ). Interrogé pour la circonstance, Victor-Lévy Beaulieu, provocant comme à l'accoutumée, ne ménageait pas l'organisme et le dépeignait comme « un syndicat de boutique et de voyage, et le relais administratif du gouvernement pour les programmes touchant les écrivains ». Bon, les termes sont peu amènes. Mais d'une certaine façon, ils indiquent aussi quelques-uns des grands changements apparus dans le monde québécois du livre au cours des vingt dernières années. Ainsi, l'UNEQ aujourd'hui décrite par M. Beaulieu avait, au moment de sa fondation, des allures de club social plus préoccupé d'infrastructures d'accueil pour les écrivains étrangers de passage que de revendications d'ordre économique ; quoi qu'on en dise et pense, elle est maintenant « un organisme de représentation et de services doté de moyens qui lui permettent de mener des actions », souligne son président Bruno Roy.

Il n'est d'ailleurs que de lire *Les mots des autres*, du même Victor-Lévy Beaulieu (VLB éditeur, 2001), pour prendre la mesure de ces changements. L'homme y raconte notamment ses débuts en écriture, en 1966, puis en édition, dans les années 1970. On ne parlait guère, alors, d'industrie, tant les méthodes demeuraient artisanales. L'éditeur Beaulieu assurait lui-même la distribution de ses livres, qu'il trimballait aux quatre coins de la province. Plus souvent qu'autrement mélange de système D, de moyens du bord et de bonne franquette, l'édition québécoise d'avant 1975, hormis quelques précurseurs, n'avait pas pris le virage économique.

À coups de programmes, de structures, d'associations, le milieu littéraire s'est organisé et développé. Aujourd'hui, sa chaîne essentiellement commerciale compte quelque 120 éditeurs agréés – dont environ 65 % en littérature générale – et une quinzaine de distributeurs exclusifs auxquels s'ajoutent plus de 200 librairies agréées et le réseau des bibliothèques. La littérature, ce sont encore les salons, les festivals nationaux et internationaux, des périodiques culturels, des imprimeurs... Et puis bien sûr, en amont, les écrivains et auteurs en tout genre, difficiles à dénombrer avec exactitude (l'UNEQ comprend en tout cas 1 000

membres, inscrits à l'association sur une base volontaire). Bref, le secteur est apparemment devenu un acteur économique de taille dans l'ensemble du monde culturel. Se pose dès lors la question de la poule ou l'œuf : le secteur a-t-il pris son essor grâce au soutien de l'État, ou l'État est-il arrivé après coup, ne faisant que consolider un domaine déjà bien en selle ?

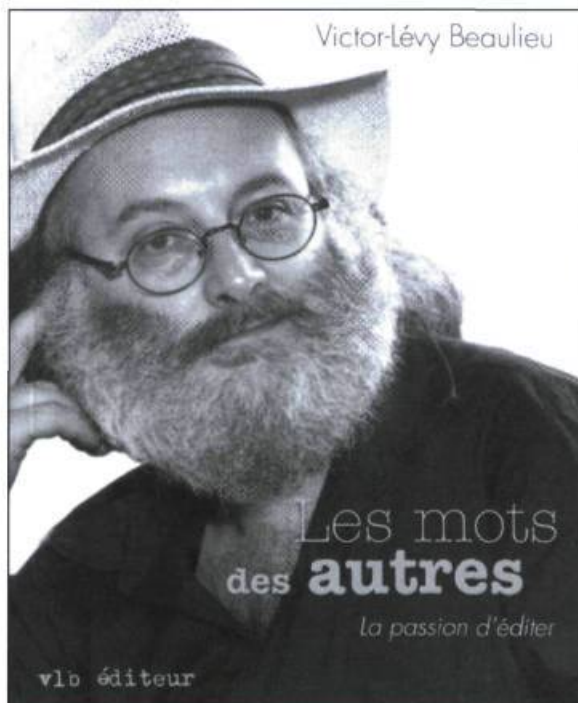
UNE NÉCESSITÉ PREMIÈRE : STRUCTURER L'INDUSTRIE

Pour Marc Ménard, économiste à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), le sujet de l'intervention de l'État impose pour commencer d'établir certains distinguos. Son étude *Les chiffres des mots*, publiée en 2001, a fait grand bruit. Peut-être pour la première fois de son assez brève histoire, le milieu du livre québécois – de même que les détracteurs de l'interventionnisme en matière culturelle – disposait d'une radioscopie exhaustive de sa situation économique. On y apprenait par exemple que « l'industrie est beaucoup moins subventionnée qu'on ne se plaît à le croire : les subventions représentent en moyenne 8 % des revenus totaux des éditeurs agréés », souligne Marc Ménard.

L'économiste précise toutefois que ce pourcentage « agglomère les extrêmes : dans le cas des éditeurs de littérature générale, les subventions sont à l'évidence plus importantes et nécessaires ». Par ailleurs, *Les chiffres des mots* concerne l'industrie du livre, une expression qui ne signifie pas *industrie de la littérature*. La « filière industrielle » concerne le noyau éditeurs, distributeurs/diffuseurs, commerces de détail (librairies et autres points de vente) et bibliothèques. Son PIB, soit l'ensemble de la valeur (revenus plus valeur ajoutée) créée par tous les segments de la filière, représente plus de 750 millions de dollars par année. Elle procure 10 500 emplois directs, et 12 600 emplois indirects (si l'on comptabilise les effets des achats des entreprises).

Selon Marc Ménard :

Le livre constitue donc, oui, une réalité économique très importante. Cela étant, son chiffre d'affaires global est produit par nombre d'activités à très forte composante culturelle



qui n'ont aucun espoir de rentabilité. En outre, l'État fut totalement absent de l'univers culturel au moins jusqu'en 1960. Aussi est-il très facile de constater une relation de cause à effet entre l'aide gouvernementale et le développement de l'industrie.

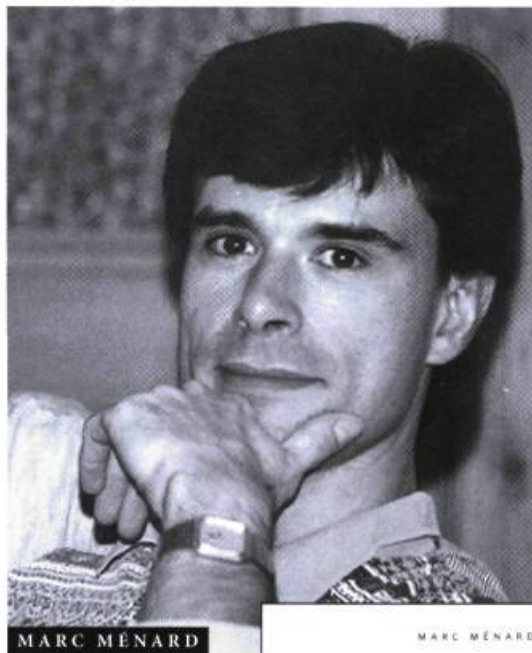
L'intervention gouvernementale n'a cependant pas commencé par l'octroi de subventions, mais par « la réglementation des pratiques commerciales », rappelle Denis Vaugeois, président de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL) et père de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, adoptée en 1980. « On a un peu mis le libraire au cœur de la loi », résume M. Vaugeois. En 1980, le législateur instaurait le concept d'agrément des éditeurs, libraires et distributeurs, une étiquette apposée aux seules entreprises détenues par des intérêts québécois à une hauteur d'au moins 75 %. Le principe de la loi, qui prévaut toujours, est relativement simple : les librairies agréées doivent acheter un certain pourcentage de titres provenant d'éditeurs agréés ; en contrepartie, les bibliothèques publiques sont obligées de s'approvisionner chez les librairies agréées de leur région et de payer plein prix. Les bibliothèques reçoivent par ailleurs une compensation financière afin de pallier l'augmentation de la dépense rattachée à l'achat de volumes, principalement par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et son programme de soutien au développement des bibliothèques publiques. Objectif immédiat du programme (pour 2003) : que les bibliothèques publiques autonomes soient dotées de collections correspondant en moyenne à trois livres par habitant. « Avec la loi il s'agissait aussi, voire surtout, de développer le réseau de bibliothèques, à l'époque particulièrement anémique », ajoute l'ex-ministre.

Cette loi de nature économique, qui relie tous les maillons de la chaîne commerciale, aura donc permis que se structure une industrie du livre, et c'est du reste à compter de son instauration que le nombre d'éditeurs a augmenté de façon notable. « Oui, il existe une industrie du livre, et le gouvernement fédéral a donc décidé de la soutenir car de l'argent tourne », commente Denis Vaugeois.

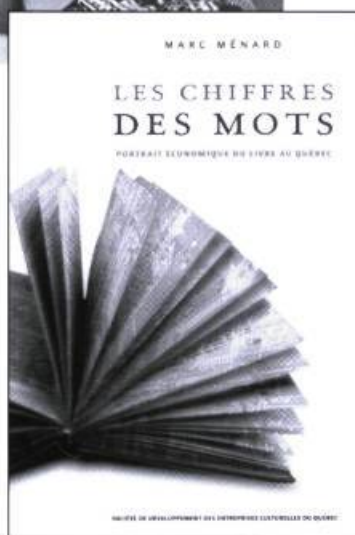
MOTS DE TÊTE ET MAUX DE CHIFFRES

Il est vrai que si l'on considère l'ensemble du monde du livre, l'édition est un poste qui ne coûte pas si cher à la province : autour de 2,5 % du budget dévolu à la culture. Selon l'étude de Marc Ménard, qui utilise diverses bases de données (Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, etc.), les éditeurs recevaient en 1998 presque quinze millions en subventions au total ; là-dessus, un peu plus de douze millions, soit autour de 80 %, provenaient d'Ottawa, c'est-à-dire de Patrimoine Canada et du Conseil des Arts du Canada (CAC).

Et il est vrai derechef qu'Ottawa, par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) de Patrimoine Canada, vise explicitement à soutenir en effet une industrie. Ainsi l'aide du PADIÉ est *grosso modo* proportionnelle au chiffre d'affaires. Principale condition d'admissibilité à cet appui financier : atteindre un seuil minimum de « ventes nettes admissibles » (certains titres, comme les rééditions, ne sont pas comptabilisés) de 200 000 \$, ou de 130 000 \$ en « milieu minoritaire ». En



MARC MÉNARD



outre, le montant de l'aide accordée à l'éditeur est déterminé sur une base comparative : si les ventes admissibles d'une maison représentent 1 % du total des ventes admissibles de l'ensemble des maisons, elle obtiendra 1 % de l'enveloppe du programme, jusqu'à concurrence d'un certain maximum. Des éditeurs reçoivent ainsi 100 000 \$, 200 000 \$, voire davantage. Le PADIÉ cesse de soutenir un éditeur lorsque ses ventes nettes atteignent vingt millions de dollars et que sa marge bénéficiaire est supérieure à 15 % au cours des trois derniers exercices financiers.

Si la majorité des éditeurs québécois ont un chiffre d'affaires suffisant pour obtenir le soutien du PADIÉ, les exclus pour cause de bonne fortune excessive sont rarissimes. Les ventes totales du secteur tournent dans les 170-180 millions par année ; les trois principaux éditeurs québécois se partagent le quart de ce chiffre. Un peu plus de la moitié des ventes totales sont réalisées par les dix principaux éditeurs. Cela conduit à deux constats : le niveau de concentration de l'industrie – la concentration devenant un phénomène mondial – n'est pas très élevé au Québec, et par le fait même la concurrence entre les maisons demeure vive ; plutôt stables sans doute, ces maisons sont essentiellement des PME. En 1998-1999, selon Statistique Canada, éditeurs et diffuseurs réunis (l'organisme regroupe ces deux acteurs) embauchaient 1 930 employés à temps plein et 284 employés à temps partiel. On est structuré peut-être, mais pas boursoufflé !

Du reste l'éditeur de littérature générale, si on ne parle maintenant que de lui, est plus souvent qu'à son tour obligé de couper, et pas que dans le gras. « À peu près tous les

éditeurs ont un deuxième emploi : professeur de cégep ou d'université, par exemple... ou retraité de l'enseignement ! Ne nous leurrions pas : on vit avec les subventions et avec la publication d'un livre facile par année », dit Denis Vaugeois.

Bon, les subventions sont loin de constituer l'essentiel des revenus des éditeurs, comme on l'a mentionné. Mais les subventions feront souvent la différence entre une marge bénéficiaire et une marge déficitaire. Les chiffres des libraires, décortiqués en long, en large et en travers depuis au moins une décennie – soit depuis que les grandes surfaces se mêlent du commerce du livre et depuis la discussion concernant un prix unique du livre –, révèlent pratiquement une situation similaire. La marge, dans le cas des librairies indépendantes, n'atteint pas toujours 1 % ! Ici encore, la différence entre profits plutôt minces et pertes correspondra souvent au soutien gouvernemental.

« Les librairies qui réussissent sont celles qui font affaire avec le marché institutionnel », poursuit M. Vaugeois. Lire : les bibliothèques. Quand la bibliothèque va, la librairie va... mieux. Or, les budgets d'acquisition ont une tendance marquée aux montagnes russes. L'implantation de la Grande Bibliothèque, qui pour l'heure achète massivement afin de constituer ses collections, ragaillardit les coffres de certaines librairies. Par ailleurs on assure, dans les officines municipales, que les fusions auront comme effet un développement des bibliothèques, non leur rationalisation. Dans la foulée,

les librairies y gagneront peut-être de quoi se replumer... avant un prochain retour des vaches maigres.

LE CŒUR ET LA PÉRIPHÉRIE

Il reste que oui, le livre fait tourner une roue importante. Les ventes et les activités économiques qu'il entraîne ne sont pas négligeables, on l'a vu. « L'argent que l'État injecte dans le livre est sans doute l'argent le mieux placé car, avec des investissements publics minimes, le secteur fait vivre plein de monde », insiste encore Denis Vaugois.

« Mais à qui va l'argent ? » demande du même souffle l'éditeur. Partons de la « structure » du prix du livre, puisque tout part de là. La distribution, c'est-à-dire la part qui revient à la fois au distributeur ou diffuseur et au libraire, raffle 55 % ; les coûts d'impression représentent 20 % ; les droits d'auteur sont établis à 10 %. On comptera encore les graphistes, les infographistes, les réviseurs linguistiques... « Où va l'argent du livre ? À ceux qui en réalisent la production matérielle. Plus on s'approche du cœur du livre, moins il y a d'argent », dénonce M. Vaugois.

« Les fonds accordés à la littérature, ce sont des grenailles », renchérit Bruno Roy. Droits d'auteur de 10 % : encore faut-il vendre. Bon, les auteurs ont réussi à améliorer leur condition financière au fil du temps, mais pas depuis des lustres.

Ainsi, une Commission du droit de prêt public (CDDP) a été instaurée dans le giron du Conseil des Arts du Canada... en 1986. Toutefois, contrairement à une certaine croyance populaire, ce programme ne rémunère pas l'écrivain chaque fois que son livre est emprunté. « C'est la présence du livre en bibliothèque qui compte, non le prêt », précise Gwen Hoover, secrétaire générale de la CDDP. Explication : l'organisme sélectionne cinq bibliothèques francophones et dix bibliothèques anglophones chaque année ; tant mieux si vos titres s'y trouvent, encore plus tant mieux si vous êtes un écrivain prolifique, sinon meilleure chance l'année prochaine, ne passez pas go et ne réclamez pas 200 \$! D'ailleurs, la rétribution de l'écrivain n'est pas illimitée : celui-ci touche un maximum de 367,50 \$ par titre, avec plafonnement de 3 675 \$ par année – ce qui exige tout de même d'avoir dix titres différents en circulation dans les bibliothèques sélectionnées – à la clef.

« Le programme impose un plafond afin que l'argent n'aille pas à une poignée d'auteurs seulement. De cette façon, l'argent disponible est divisé de façon démocratique », dit M^{me} Hoover. Car Dieu sait que l'argent disponible a lui aussi tendance à connaître un certain plafonnement. Inauguré en 1986 avec une enveloppe de trois millions de dollars, le programme disposait en 2001-2002 d'un budget de dix millions : belle croissance... en apparence. Durant la même période, le nombre de titres inscrits et admissibles – sont par exemple exclus les livres de cuisine ou les guides de l'auto ! – passait de 16 500 à 55 000. Le montant de l'enveloppe n'augmente donc pas tout à fait au même rythme. Toujours de 1986 à 2002, le nombre d'écrivains, d'illustrateurs et de traducteurs ayant obtenu un paiement de la CDDP passait pour sa part de 4 300 à 13 300. Le paiement moyen a augmenté : de 628 \$ à 727 \$ par tête de

créateur, mais le maximum annuel, tout de même fixé à 4 000 \$ en 2000-2001, tend donc à diminuer.

Mais ne soyons pas chicanier.

Le programme vise à améliorer la situation économique des écrivains littéraires, d'où justement le fait que des titres ne sont pas admissibles, et à encourager la création. Ainsi, lorsqu'un écrivain meurt, ses titres ne sont plus admissibles. Par ailleurs, ce sont des écrivains qui ont le contrôle du programme,

dit encore Gwen Hoover. La Commission est présidée par un écrivain nommé pour une période de deux ans : Joan Clark vient de succéder à André Roy, qui a récemment terminé son mandat. Et vous aurez par là même compris que la CDDP se fait un point d'honneur de la règle d'alternance entre francophones et anglophones !

Au tournant des années quatre-vingt-dix, les auteurs ont aussi gagné une compensation sur les œuvres photocopiées. La Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC) distribue des redevances, en parts égales entre auteurs et éditeurs, en fonction de l'utilisation des œuvres. Le mot *œuvres*, dans ce contexte, recouvre une acception des plus larges : articles de magazines et de revues, manuels scolaires, guides pédagogiques, livres évidemment, bref, tout ce qui peut être photocopié passe dans le collimateur de COPIBEC. Pas étonnant, dès lors, que 15 000 auteurs soient inscrits à ce programme exclusivement québécois !

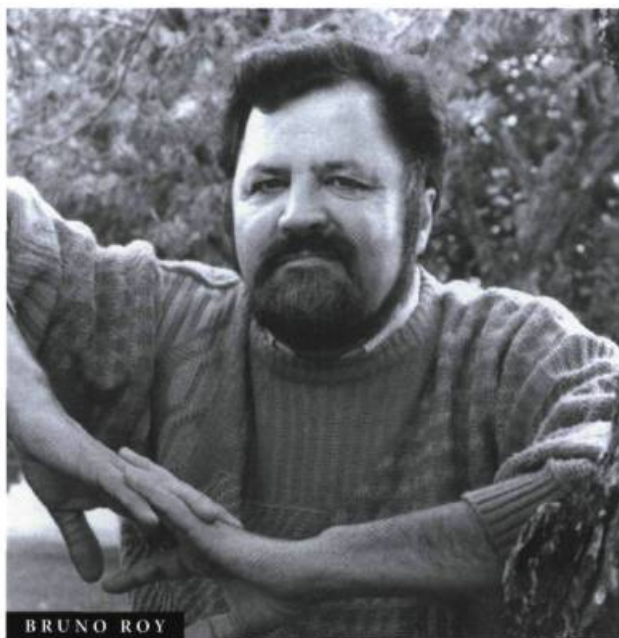
Pour établir le montant des redevances, on essaie d'évaluer le volume total d'un groupe d'usagers : un groupe d'étudiants de cégep, par exemple. C'est une des bases qui peut servir à fixer un tarif. On compare aussi nos résultats avec d'autres sociétés de gestion similaires, explique Rose-Marie Lafrance, directrice générale de COPIBEC.

Pas d'exclusion, pas d'exception, et pas de plafond ! « Plus un ouvrage est utilisé, plus un auteur et son éditeur reçoivent de redevances. Ces dernières sont évidemment très variables. Certains auteurs peuvent néanmoins recevoir dans les 20 000 \$ par année », ajoute M^{me} Lafrance.

Le Pérou, alors ? Pas tout à fait. L'arbre du 20 000 \$ pourrait bien cacher la forêt du pas grand-chose. Les auteurs de grammaires, de guides pédagogiques, de cahiers d'exercices, d'ouvrages techniques, ou encore les journalistes de magazines comme *Québec Science* et *L'actualité*, tous ouvrages

et publications qui circulent beaucoup dans les maisons d'enseignement – là est la manne, qu'on se le dise –, sont privilégiés. « Certaines catégories d'œuvres sont défavorisées parce qu'elles ne sont pas utilisées, reconnaît M^{me} Lafrance. Histoire de compenser, nous divisons nos surplus, que nous distribuons sur une base forfaitaire, entre tous les auteurs inscrits. » Les surplus peuvent parfois atteindre jusqu'à deux millions, à diviser cependant entre 15 000 auteurs et leurs éditeurs ! Par ailleurs, l'auteur qui cède ses droits à l'éditeur (dans le cas de magazines et d'ouvrages collectifs, plus particulièrement) n'aura pas un sou vaillant à croquer.

La littérature ne donne peut-être pas du pain et du beurre à l'écrivain, mais du moins existe-t-il désormais des programmes grâce auxquels il n'est plus le bénévole d'office de la culture nationale (ou « pancanadienne »,



BRUNO ROY

c'est selon). « Des organismes comme la CDDP et COPIBEC sont nés à la suite de luttes menées par l'UNEQ. Les écrivains ont réussi à augmenter leurs revenus grâce à des revendications », rappelle Bruno Roy. Le président de l'UNEQ mentionne encore les tournées des écrivains dans les écoles (le programme culture-éducation du ministère de la Culture et des Communications) : pour une journée comportant des rencontres avec trois ou quatre groupes, l'écrivain touche 325 \$. « Le programme est intéressant à la fois sur le plan humain, car il permet des échanges, et sur le plan économique, car l'écrivain est rémunéré pour son expertise », souligne M. Roy. De même, les écrivains ont maintenant un cachet lorsqu'ils participent à un événement, par exemple le Festival de poésie de Trois-Rivières.

QUE LA LITTÉRATURE VIVE !

Les écrivains réclamaient une compensation financière pour le prêt en bibliothèques dès les années quarante et cinquante. Le principe existait déjà dans les pays scandinaves qui ont généralement, on le sait, pas mal de kilométrage social d'avance sur le reste du monde. Le modèle COPIBEC a pour sa part des prédécesseurs en Europe, aux États-Unis, au Canada anglais. Il semble donc que ces types de programmes ne soient pas considérés comme des poumons artificiels greffés à la littérature, mais comme des investissements normaux, allant de soi.

De même faudrait-il considérer comme normal l'investissement annuel du CALQ, de l'ordre de presque 300 000 \$, dans les associations professionnelles façon UNEQ (près de 120 000 \$) ou Société de développement des périodiques culturels (dans les 100 000 \$).

Au tournant des années 1980, des filières, des organisations ont pu se structurer grâce à l'aide de l'État. De fait, elles auraient eu beaucoup de difficulté à se mettre en place si l'État n'avait systématiquement signé des chèques. Mais le mandat de l'État est de favoriser les structures, même : elles sont importantes car elles jouent un rôle de représentation, permettent aux gens de se regrouper, et de régler les problèmes,

dit Marc Ménard. Pratique courante dans un système démocratique, d'ailleurs : l'État finance des groupes de pression afin que les citoyens de toutes les couches de la société puissent faire valoir leur point de vue et leurs droits.



DENIS VAUGEOIS

Sans l'UNEQ, par exemple, les écrivains continueraient peut-être de tambouriner à des portes closes afin de recevoir leur dû.

L'écrivain doit être payé quand on emprunte ses livres ou qu'on les photocopie, de même quand on le sollicite pour quelque activité que ce soit. Du reste, l'écrivain est de plus en plus conscient de sa spécificité, et se sent de moins en moins gêné de demander d'être payé, dit Bruno Roy.

Mais les rapports entre la littérature et l'économique demeurent tendus. Sans doute à cause d'une rumeur tenace voulant que la littérature soit maintenue artificiellement en vie à coups de subventions.

Le Québec a une difficulté particulière, qui est bien évidemment l'exiguïté de son marché. Cela étant, une société a le droit de choisir d'investir dans le secteur culturel sans autre justification que la culture, donc la littérature, est porteuse de sens et de valeurs. L'argument culturel est un argument suffisant en soi, affirme Marc Ménard. Pour ce dernier, il faut mêler la culture à l'économique parce que les gens doivent vivre et doivent pouvoir vivre un tant soit peu de la culture.

Pour l'heure, apparemment, c'est en périphérie de la littérature qu'on vit le mieux. Auquel cas, on étendra la périphérie jusque dans les maisons d'enseignement : les profs qui enseignent, les chercheurs... L'ironie du sort, c'est que, pendant que des esprits chagrins s'interrogent sur la rentabilité du livre et l'apport économique de l'industrie, « le livre conserve une valeur fétiche incroyable : tous les gens célèbres écrivent leur livre, veulent qu'on écrive un livre sur eux ou rêvent d'écrire un roman », dit Denis Vaugeois. Prenez seulement nos politiciens : René Lévesque, Lucien Bouchard, Jean Chrétien et *tutti quanti*, qui nous ont servi florilèges ou souvenirs. Ou bien ceux-là ont compris que la postérité passait par le livre, ou bien leur entreprise constitue ce qui s'appelle un « investissement personnel » dans une cause.

Conseil des arts
et des lettres

Québec

UNEQ
Union des écrivains et écrivaines québécois

SODEC
Québec



Patrimoine
canadien



Le Conseil des Arts
du Canada | The Canada Council
for the Arts

*La Passion
du livre
livre*

Impression soignée
de vos livres, périodiques
et brochures à court
et moyen tirages
(couleur ou noir et blanc)

Retrouver mon LIVRE le soir...

Quel plaisir !



AGMV Marquis
Imprimeur inc.

MEMBRE DU GROUPE SCABRINI

Montréal
Tél.: 514.954-1131
Télééc.: 514.954-0004
Internet : agmv@agmv.com

Cap-Saint-Ignace
Tél.: 418.246.5666
Télééc.: 418.246.5564